

**Mairie de Saint André D'Olérargues**

**N° 169-2017**

**Fête du 14 juillet 2017**

**Commune de Saint André d'Olérargues**

**LE MAIRE**

Le Maire de Saint André d'Olérargues,

VU les articles L 131-2, L 131 -3, L 131-4 et L 184 -13 et suivants du Code des Communes,

VU l'article R 160-5 du Code Pénal,

VU l'Arrêté Préfectoral du 09.07.1986, dans son article 5,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 44, R225 et R 225-1,

VU l'Arrêté Interministériel du 24.11.1967, relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande du Comité des Fêtes « Lou Lavandin » sollicitant l'autorisation d'organiser un repas et un bal sur la place du village le 14 juillet 2017.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le Comité des Fêtes est autorisé à organiser la **Fête du 14 juillet, à l'occasion d'un repas et d'un bal, sur la Place du Village le 14 juillet 2017.**

**ARTICLE 2 :**

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de fixer l'horaire de la fin de la manifestation, celle-ci est fixée à deux heures du matin, le 14 juillet 2017.

**ARTICLE 3 :**

Pour permettre un meilleur déroulement de la Fête, le stationnement est interdit sur la parcelle communale en bordure de la voie départementale, comprise entre le lavoir et le multiple rural. Cet emplacement sera matérialisé par des barrières métalliques.

**ARTICLE 4 :**

Toute infraction au présent arrêté, qui sera publié sur les emplacements officiels d'affichage et sur les barrières disposées à cet effet, sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT LAURENT LA VERNEDE sera chargé de l'application du présent arrêté, qui sera notifié au Comité organisateur.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

AMPLIATION du Présent Arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de Brigade de SAINT LAURENT LA VERNEDE  
Téléphone : 04 66 72 90 01

Monsieur le Préfet du Gard

Fait à SAINT ANDRE D'OLERARGUES  
Le 11 juillet 2017

Le Maire,  
Florent GANDI

